



**CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS**

Chabrey, le 12 décembre 2024/JS/ec

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du 10 décembre 2024

Présidence : M. Julien Schwab

**Adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales
Préavis municipal N° 2024/15**

- Vu le préavis municipal N° 2024/15
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis, et de l'amendement qu'elle propose, à savoir, la modification du subside proposé par la Municipalité de CHF 300.—par enfant et par année scolaire à CHF 400.--, et ainsi d'adapter la somme nécessaire au budget en conséquence,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil Communal décide :

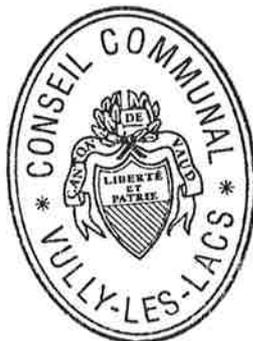
- D'approuver le règlement relatif au subventionnement des études musicales, amendé,
- De mettre au budget, dès 2025, la somme nécessaire au subventionnement des études musicales.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Julien Schwab



La Secrétaire :

Elisabeth Christinat